

Améliorer le service public

Les « réformes » territoriales opérées depuis des décennies ou le développement de l'interministérialité impactent directement le maillage des administrations et leur fonctionnement.

Les réseaux de Bercy n'y échappent pas et subissent une raréfaction de leurs implantations de proximité, que le Gouvernement prétend compenser avec la multiplication de services low-cost tels que les Établissements France Service, qui ne font en réalité que dégrader la qualité du service rendu aux usagers.

La volonté d'imposer une e-administration met en difficulté les usager·ère·s notamment les plus en difficulté sociale. L'accessibilité au numérique doit être reconnue comme un droit fondamental. Elle doit être assurée par un service public gratuit notamment par des services d'accueils permettant aux personnes en situation de handicap face aux nouvelles technologies d'avoir une égalité de traitement au niveau des activités économiques, sociales et culturelles. Pour nombre de nos missions, l'ancrage dans les territoires, en prise directe avec les réalités sociales et économiques, est essentiel. Le service public n'est pas uniforme sur l'ensemble des territoires, mais il doit avoir une cohérence nationale garantissant une égalité de traitement.

Les moyens immobiliers, matériels, informatiques et en personnels doivent être à la

aux finances

pour un service public de proximité



hauteur de nos missions de proximité, pour assurer l'égalité de traitement sur tous les territoires et un haut niveau de service au public.

Plus généralement, la qualité du service public repose sur trois fondements :

- l'égalité d'accès et de traitement de tous·tes les usager·ère·s ;
- la continuité, fonctionnement permanent sur l'ensemble du territoire ;
- l'adaptabilité, qui permet d'ajuster le contenu avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usager·ère·s.

1000 : C'EST LE NOMBRE DE SERVICES DE LA DGFIP QUI AURONT DISPARU D'ICI 2023 : TRÉSORERIES, SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS OU DES ENTREPRISES : AUCUN TYPE DE SERVICE N'EST ÉPARGNÉ PAR LES RESTRUCTURATIONS.



la **CGT** propose

- Des services de pleine compétence sur l'ensemble des territoires et une cartographie adaptée aux besoins des usager·ère·s ;
- Le maintien ou la création de services d'accueil à proximité des usager·ère·s notamment les plus âgés et ceux en situation de handicap (déficient·e·s visuel·le·s ou autres) pour assurer l'accessibilité au numérique.